

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1995

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
La titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
La titre de l'an-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

- Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

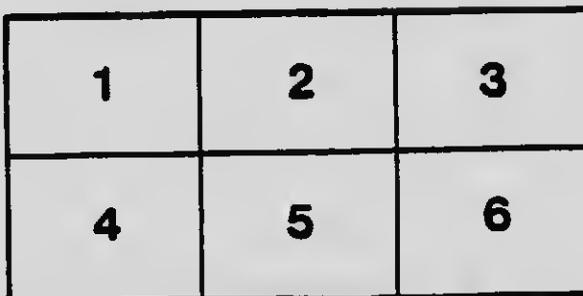
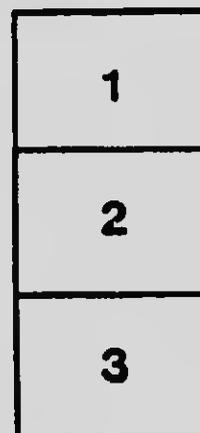
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

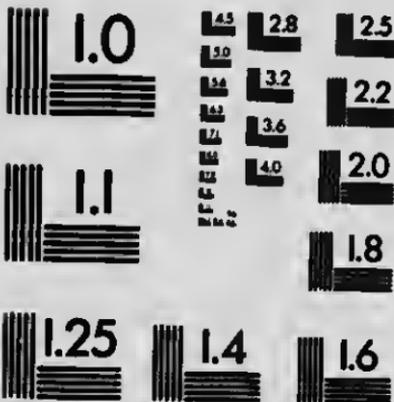
Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1553 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

D. + S.

PATRONAGE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

ŒUVRE D'APPRENTIS

DIRIGÉE PAR

LES FRÈRES DE SAINT-GABRIEL

647, RUE LA GAUCHETIÈRE



MONTREAL

ARBOUR & DUPONT, imprimeurs-éditeurs

419 et 421, rue Saint-Paul

1905

PATRONAGE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

FONDATION

Peu de villes sont en état de le disputer à Montréal pour le nombre et l'organisation des œuvres de bienfaisance et de charité. Il a, pour le nouveau-né, ses maisons de maternité et de miséricorde ; pour le frère adolescent, ses crèches et ses jardins de l'enfance ; pour les tout jeunes orphelins, ses asiles ; pour les malades, ses hôpitaux ; pour les jeunes pervertis, la Réforme et le Bon-Pasteur, sans compter les refuges hospitaliers qu'ouvrent à des milliers de vieillards et d'infirmes, les Sœurs Grises, les Petites Sœurs des Pauvres, celles de la Providence et de Saint-Joseph. Rien, semble-t-il, ne paraît avoir été oublié. Et cependant, si longue et si complète que soit cette glorieuse énumération, elle présentait naguère une lacune que la Société de Saint-Vincent-de-Paul eut bien vite remarquée : il n'y avait pas dans toute la ville, une seule maison de refuge pour le jeune orphelin devenu apprenti.

Justement préoccupée de cet état de choses et du fatal abandon auquel sont condamnés tant de jeunes gens, durant les rudes années de leur apprentissage, la Conférence Saint-

Laurent, sous l'inspiration de son chapelain, Rév. M. O. Hébert, et de son président, M. Sénécal, conçut alors l'idée d'un Patronage et mit tout en œuvre pour donner à cette idée une solution prompte et satisfaisante. Hommes pratiques, les membres de la Conférence firent aussitôt appel au zèle et au dévouement connu des Frères de Saint-Gabriel et après s'être assurés d'un local situé au coin sud-est des rues Dorchester et Saint-Charles-Borromée, ils fixèrent de concert l'ouverture du Patronage au 8 septembre 1892, le jour même de la Nativité de la Sainte Vierge, montrant ainsi, par cette coïncidence préméditée, sous quels auspices ils entendaient placer l'œuvre naissante des jeunes apprentis de Ville-Marie. Assisté de M. O. Hébert qui s'était spécialement occupé de la fondation et de M. B. Pelletier chapelain de l'Orphelinat Saint-François-Xavier, le vénérable Supérieur de Saint-Sulpice, Révérend Messire Colin, vint bénir les divers locaux du nouvel établissement. Dans une allocution très simple, mais émue et vibrante d'espérances, il montra la nécessité et les avantages d'une œuvre de jeunesse dans une ville comme Montréal où la population ouvrière est si considérable. Il félicita en même temps la Société de Saint-Vincent-de-Paul qui avait eu l'heureuse idée et la généreuse initiative d'ajouter cette œuvre nouvelle à celles qu'elle dirige ou soutient déjà par ailleurs avec tant de fruits et un si noble désintéressement, et il conclut par un mot aimable, à l'adresse des bienfaiteurs et amis qu'avait révélés et réunis la cérémonie d'inauguration.

De ce nombre, nous citerons, outre bien d'autres inscrits de vieille date au livre d'or de la charité, M. E. Sénécal, président de la Conférence Saint-Laurent, MM. L.-E. Desmarais, F.-X. Montmarquet, J. Laurent, F. Froidevaux, J.-B. Larue, F.

Coursol, et M. Alp. David, avocat. Le Révérend Frère Louis Bertrand, Provincial des Frères de Saint-Gabriel était là aussi, ayant à ses côtés les Chers Frères Savin et François qui, sous la haute direction de la Conférence représentée par M. O. Hébert, devaient être pratiquement les fidèles lieutenants du Comité, ses mandataires auprès des jeunes gens et les chevilles ouvrières de l'œuvre à son début.

Le soir même de son inauguration, " l'Hôtel du bon Dieu " recevait de l'Orphelinat Saint-François-Xavier son premier pensionnaire, Edouard Boisclair, et de la charité publique . . . son premier souper, le souper de la Providence à l'Hôtel du bon Dieu. C'était de bon augure. Six mois après, le Patronage comptait déjà 17 apprentis et comme les demandes arrivaient pressantes de divers côtés, force fut de chercher ailleurs plus ample et plus confortable logement.

Les Messieurs de Saint-Sulpice, qui prennent leur large part de toutes les bonnes œuvres et qui avaient spécialement à cœur la réussite et le développement de celle-ci, mirent spontanément à la disposition de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, le terrain situé au coin des rues Lagauchetière et Saint-Georges, à quelques pas de la chapelle de Notre-Dame-des-Anges. L'offre fut acceptée avec reconnaissance et le transfert se fit aussitôt. La nouvelle demeure, quoique bien plus convenable que celle de la rue Dorchester, ne répondait pourtant qu'à demi aux exigences de sa nouvelle affectation. Il fallut ici encore restaurer, approprier, aménager et de plus construire. Comme les fonds manquaient et qu'un emprunt était indispensable, un homme d'œuvres et de foi, M. Froidevanx, prit bravement à sa charge toutes les constructions et réparations à faire, et, sans s'occuper de l'heure ni des condi-

tions de remboursement, avança un capital de \$6,000 dollars qui, ajouté à un don anonyme de \$4,000, tira providentiellement la jeune institution de l'impasse.

Les constructions menées avec intelligence et rondeur, furent achevées en 4 mois, ainsi que les appropriations intérieures les plus urgentes : un nouveau local, plus spacieux et mieux adapté, s'éleva sur le prolongement de l'ancien ; ce dernier fut exhausé d'un étage et les deux reliés ensemble pour ne faire qu'une seule et même maison.

Le rez-de-chaussée, creusé en sous-sol, est affecté aux services inférieurs, cuisine et réfectoire et aux dépendances diverses : dépenses, glacière, buanderie, fournaise et cave. Le premier étage et le second de la " maison neuve " — exclusivement réservés aux jeunes apprentis, renferment chacun une salle abondamment pourvue d'air et de lumière. Celle du haut, la salle des affaires sérieuses — sert tour à tour d'oratoire, de classe, d'étude, et, dans les grandes circonstances, devient salle de réception et de théâtre sans toutefois s'en arroger le titre. L'autre, ni moins aimée, ni moins fréquentée, porte le nom bien mérité de salle de jeu. L'étage supérieur étale dans toute sa longueur un beau dortoir de 40 lits, géométriquement alignés. L'oreiller est si bien placé, la courtepointe si bien tendue que l'on dirait des lits de . . . parade. A l'extrémité du dortoir sont, d'un côté, les lavabos avec les accessoires de toilette ; de l'autre, la lingerie ; et, au-delà, les water-closets, isolés par une porte de la pièce principale.

Deux ans plus tard — au cours de 1895, — une troisième bâtisse fut construite à la suite des deux précédentes par les ordres de M. O. Hébert, alors directeur du Patronage, mais les travaux ayant été suspendus sitôt le gros œuvre achevé, cette

construction resta fatalement inhabitable et inutilisée jusqu'en mai 1807, époque où le Révérend Messire Colin, supérieur de Saint-Sulpice, fournit les fonds nécessaires pour l'achèvement de cette allonge qui dota le Patronage d'un deuxième dortoir, de 4 classes, d'une chapelle, de plusieurs chambres, d'une grande salle de récréation et d'un réfectoire. Le Patronage reçoit maintenant 72 apprentis. La cour, agrandie de moitié, a, pour limites, d'un côté, la chapelle de Notre-Dame des Anges, la rue Chenneville, et de l'autre, la rue Saint-Georges.

Telle est, dans ses grandes lignes, la demeure des Jeunes Apprentis Catholiques du Patronage Saint-Vincent-de-Paul.

ADMINISTRATION

Quoique fondé plus spécialement par les soins de la Conférence Saint-Laurent, comme nous venons de le voir, le Patronage émanait en principe et par décision de toute la Société Saint-Vincent-de-Paul dont il réalisait un des vœux les plus ardents. A ce titre, depuis son installation rue Lagauchetière, le Patronage passa des mains de la Conférence qui l'avait établi, sous les auspices de la Société tout entière de Saint-Vincent de Paul, représentée par un bureau de direction, constitué comme suit :

MM. E. Sénécal, président, Alph. David, vice-président, Chs Libercnt, trésorier, J. Auger, secrétaire.

Directeurs : Messieurs J. O. Dupuis, J. B. Larue, D. Contant, J. Kieffer, F. Froidevaux. Au nom de la Société, les membres du bureau chargé de la régie et administration du Patronage, assuraient le recrutement des fonds, en contrôlaient l'emploi, travaillaient à l'amortissement des emprunts contractés et hâtaient ainsi l'affermissement et les progrès de l'œuvre, soutenus d'un côté par la Société qui les avait délégués ; inspirés, de l'autre, par M. O. Hébert, chapelain de la Conférence Saint-Laurent qui avait assumé la gestion intérieure et immédiate de la maison depuis sa création. Sans se désintéresser en rien de tout ce qui pouvait contribuer à la prospérité matérielle de l'œuvre, les Frères s'attachaient avec un soin jaloux à remplir leur mission de Mentor et d'éducateur auprès des jeunes

gens. Aux CC. FF. Savin et François, les pionniers de la première heure, venait de succéder le sympathique et dévoué Frère Jean de Prado. Eu moins d'un an depuis le transfert, le nombre des apprentis était passé de 17 à 39 ; d'autres admissions étaient en instance : le Patronage commençait à remplir son rôle social et donnait les plus belles espérances d'avenir.

Une crise — jusqu'ici mal expliquée — vint subitement tout abattre. Soit disette pécuniaire, soit difficultés d'ordre intérieur, soit peut-être aussi, manque d'unité dans l'administration générale, la fermeture du Patronage fut résolue ; et, il faut bien le dire, mise à exécution. Les Jeunes Apprentis et leurs maîtres se séparèrent le cœur bien gros, et, le soir du 30 juillet 1894, il ne restait plus dans les salles mornes et silencieuses du Patronage que trois petits orphelins consternés — des quarante qui s'y ébattaient la veille encore si joyeux et si insoucients du lendemain !

Dieu cependant veillait sur l'entreprise.

Le vénérable supérieur du Séminaire, Révérend Messire Colin, qui, comme nous l'avons dit, avait apporté deux fois déjà, la bénédiction de son ministère à cette œuvre et qui, en homme de foi, en augurait d'autant plus de bien qu'il la voyait plus éprouvée, ne put se résoudre à la laisser mourir. " Arrêtez ! dit-il aux Frères qui bouclaient leur malle pour se retirer eux aussi, arrêtez ! le Patronage est nécessaire, il faut qu'il vive ". Les Frères restèrent, et, trois jours après sa chute, le Patronage, assis sur de nouvelles bases, renaissait à la commune satisfaction des patrons et des patronnés.

Aux Frères, jusque-là investis plus particulièrement de la surveillance et de la discipline intérieure, les membres du bureau administratif remirent la direction plénière du Patro-

nage et le soin d'en gouverner toutes les affaires. Saint-Sulpice, de son côté, propriétaire du terrain et des constructions, leur céda sous clause expresse d'y continuer l'œuvre commencée. Enfin les fondateurs et les protecteurs de l'œuvre, tout en lui continuant leur concours et leur aide, s'effacèrent avec une discrétion qui témoigne de leur esprit d'abnégation et de dévouement.

Ainsi, après des fluctuations diverses et parfois alarmantes, la modeste institution de la rue Dorchester se fixa d'une manière stable dans la rue Laganchetière, grâce au Séminaire, et, sans cesser d'être sous les auspices de la Société Saint-Vincent de Paul, passa définitivement entre les mains des Frères de Saint-Gabriel, qui en ont aujourd'hui exclusivement la direction, l'administration et la responsabilité.

Quelques mois après, le sympathique Frère Jean était rappelé en France pour raison de santé et le cher frère Enphrone, qui avait fait ces preuves dans l'organisation et la conduite des œuvres de jeunesse, fut appelé à le remplacer. Il prit la direction du Patronage le 4 janvier 1895. S'inspirant des traditions établies, il créa de concert avec le Conseil Particulier de la Société Saint-Vincent-de-Paul, un Comité Protecteur du Patronage dont les membres furent choisis intentionnellement au sein des conférences des différents quartiers de la ville, afin de leur donner un représentant dans le conseil de l'œuvre, et je puis m'exprimer ainsi. Ce comité se compose actuellement de six membres :

MM. L. Gariépy, président ; L. E. Desmarais, Ach. Labine, P. Garon, F. X. Chadillon, J. Cadieux.

Sans s'ingérer dans l'administration intérieure de la maison, ni assumer aucune responsabilité, les membres du Comité Pro-

tecteur ont à cœur la prospérité de l'œuvre et la favorisent de tout leur pouvoir. Ils en sont les hérauts volontaires, les avocats dévoués, les quémandeurs infatigables et désintéressés en toutes rencontres et auprès de tout le monde. Par eux, le Patronage, mieux connu et apprécié comme il le mérite, conserve ses vieux amis, en recrute de nouveaux et voit grossir au jour le jour, le nombre des souscripteurs qui doivent le mettre à même, Dieu aidant, de remplir sur une plus large échelle, sa mission spéciale et providentielle à Montréal : accueillir tous les intéressants apprentis-orphelins qui sollicitent contre la misère et le vagabondage, un foyer et un ami.

Une fois le mois, les membres du Comité Protecteur, réunis au Patronage, confèrent, en présence du Révérend Frère Directeur, des démarches faites ou à faire par eux, des résultats obtenus ou espérés, ils donnent et reçoivent communication de tout ce qui intéresse l'entreprise et concertent, à l'amiable, leur ligne de conduite pour le mois à venir. En outre, ils présentent, au nom du Directeur, un rapport trimestriel circonstancié, à la Société Saint-Vincent-de-Paul.

Après avoir exposé succinctement la fondation, les vicissitudes, l'organisation laborieuse et lente du Patronage, il est temps, croyons-nous, de parler des jeunes apprentis et de les présenter enfin à leurs bienfaiteurs et amis.

L'objet de l'éducation est de procurer au corps la force qu'il doit avoir et à l'âme la perfection dont elle est susceptible. Le corps a ses droits et ses besoins qu'il faut respecter et satisfaire légitimement sous peine de léser l'intégrité de l'homme et de compromettre son avenir. L'âme, immortelle substance, souffle vivant de Dieu même infusé dans un corps périssable, a des droits et des besoins incomparablement

plus élevés qu'il serait odieux de méconnaître et qui appellent tous les dévouements, parce qu'ils méritent tous les respects. Dans la pensée de ceux qui l'ont fondé, dans la pensée de ceux qui le dirigent, le Patronage n'a pas d'autre but ni plus grande ambition que de répondre aux exigences de cette double formation qui fait l'homme complet : *Mens sana in corpore sano.*

L'éducation physique trouve au Patronage, autant qu'à l'école et mieux que dans la famille, libre champ de culture et de développement. Les jeunes apprentis, en effet, y reçoivent une nourriture saine, substantielle, convenablement apprêtée et toujours servie à point, ce qui n'est pas d'un médiocre avantage pour la bonne humeur. Ils y trouvent, au retour de l'atelier, des camarades pleins d'entrain et d'expansive gaieté, des jeux appropriés à leur âge, à leurs forces et même à la saison. Les amateurs de sport, les luttteurs, les boxeurs, les gymnasiarques, les pugilistes, les acrobates, ont une cour et de vastes salles à leur disposition où ils peuvent se détendre les muscles et le cerveau. Il y a pour les tempéraments plus calmes, les dames, les échecs, le casse-tête anciens et nouveaux, le billard, le pool ; pour les héros, les poids ; pour les politiciens, la gazette ; et pour les fumeurs, le boudoir, la belle étoile ou le ciel bleu, selon le moment. A cet âge, pas de saison morose. L'hiver, ce sont les bonheurs de neige, les grottes de neige, les bonshommes de neige à paquets rebondis qui remplissent la cour. Quand la neige pilée et repilée refuse d'obéir, on l'inonde pour la punir, une fois, deux fois, trois fois. Le froid survient et le lendemain on a une patinoire ! oh ! mais une patinoire qui semble avoir été décongelée dans les glaces polaires ! Et c'est à qui en aura les premiers hon-

ueurs. L'élan est euperbe ; la partie sera...mais taisone-nous : les patins eont comme les hommes, il y a des traîtres partout. L'été on joue à la marelle, à colin-maillard, au policeman on au pompier, et, Dieu sait alors, si les alertes sont vives, les alarmes fréquentes et les manœuvres réussiee ; pas d'ee-croc qui ne soit appréheudé, pas d'incendie dout on n'ait promptement raisou. L'énumération des jeux reeste pourtant incomplète, car l'iuédit, l'improvisé, sont à la foie uu besoin et une des plus vives jouissances de cee fébriles natures d'enfants. Ile inventent et adoptent avec autant d'ingéniosité que d'aisance et, l'ou u' imagine guère qu'après l'avoir vu, de quoi sont capables quelqnes demi-douzaines de gais génies con hinant ensemble un etratagème désopilant.

None n'étouuerons personne en disant que les jeunes apprentis chassent le cothurne avec autaut de plaisir et non moins de succès que le patin. Les amis du Patronage u'out point ouhlié les émotions inspirées par " Saint Louie de Gonzague ", par " Vildac ", ni les explosione de fou rire que provoqua la représentation de " Jocrisse " iutéprété par lenrs jeuues talents. Aussi la presse Montréalaise u'a-t-elle point ménagé ses encouragements et ses bravos " aux jeuues artistes qui ont brillamment prouvé qu'un simple ouvrier peut être, lui aussi, uu iutellectnel. "

Les distractions, ou le voit, ue manquent point au Patronage. L'utile a, néanmoins, toujours le pas snr l'agréable proprement dit. Tous les soirs de l'hiver, après le souper, les jeu-ne gens, divisés eu plusienrs sections, suivent pendant une heure et demie, un cours destiné à compléter les connaissances prises à l'école. On leur enseigue le catéchisme, l'histoire sainte, la calligraphie, la grammaire, l'arithmétique, l'au-

glais, le dessin linéaire et d'imitation, le chant et tout ce qui fait la base d'une bonne éducation morale, intellectuelle et professionnelle. Les plus avancés étendent eux-mêmes le cercle de leur savoir et de leurs plaisirs par des lectures en rapport avec leur métier et leur trempe particulière d'esprit.

Est-il besoin de le faire remarquer ? précisément parce que le Patronage n'est plus une école, il ne saurait en tenir lieu. Le temps et les efforts que réclame l'étude, les apprentis les doivent à l'atelier et les lui donnent intégralement. Si l'on compte ensuite les heures qui restent, part faite du temps qu'absorbent les allées et venues, les repas, quelques moments de légitime relâche, on se convaincra que les loisirs à donner aux lettres sont fatalement bien réduits, et, qu'une tâche supplémentaire dans ces conditions, deviendrait en outre facilement onéreuse. Quand le jeune apprenti-tailleur, occupé sur une table quelque dix heures par jour, quand le jeune apprenti-plombier, perché sur un faitage par une chaleur torride ou par un froid hyperboréen, rentrent au Patronage nuit tombante, l'un, jambes engourdies, l'autre, harassé du poids du jour, ils trouveraient la classe médiocrement alléchante, on le conçoit, si elle usurpait sur les jeux et la récréation. Fatigue pour fatigue, ils préféreraient avec raison celle des mains à celle de la tête. Tel n'est point le régime. Ce qui était à l'école un devoir, apostillé d'un peu d'ennui en cas de récidive, n'est plus au Patronage qu'une distraction, j'allais dire une séance, éminemment utile, mais non indispensable. Par une sage disposition, le règlement prélève au bénéfice de l'esprit un tour de cadran sur les longues soirées d'hiver que les jeux sédentaires ne garantiraient pas suffisamment de la monotonie. Il prévient l'ennui, sans imposer surcroît de travail. Quand le

Patronage ne serait qu'un asile contre l'isolement et le vagabondage, quand il ne serait qu'un supplément de l'école, il aurait sa portée sociale incoutestable. L'ambition des Frères va plus loin. Par les soins qu'ils donnent au corps et à l'esprit, ils visent surtout les âmes. Si l'indigence physique mérite, en effet, tant de compassion, c'est surtout parce qu'elle est, en bleu des cas, l'indice, siou la cause d'une autre indigence plus déplorable que la première, celle des âmes. Et comment n'être pas ému, quand ce déuûment, quand cette misère morale atteignent une existence à sou printemps ! Alors que l'influence paternelle elle-même se révèle souventes fois insuffisante, qu'advieindra-t-il de celui à qui elle manque tout à fait ? Que devieindra le jeune homme iuexpérimenté et irrésolu dans sa voie, bouillant dans ses aspirations, curieux de vivre, avide de plaisirs, impuissant à se les procurer, s'il est livré sans guide, sans ami, sans tuteur, à toutes les recontres, à toutes les séductions qu'offrent les grandes villes ? Comment triomphera-t-il des ennemis du dehors, quand il faudrait le garder déjà contre lui-même ? A toutes ces graves questions, si propres à stimuler le zèle des âmes sacerdotales et religieuses, le Patronage est eucore une réponse. Placé entre l'école et l'atelier, entre l'adolescence et la majorité, il se présente devant le jeune homme comme uue bienfaisante issue destinée à le mettre sur le grand chemin de la vie, sans lui en faire éprouver les mortels soubresauts. Le régime familial s'y continue, l'autorité paternelle s'y retrouve : sans être affranchi de l'obéissance, le jeune homme fait l'apprentissage de sa liberté. Eclairé sur ses aptitudes, aidé dans ses recherches, il choisit un métier avec plus de discernement, s'y adonne avec plus de goût et de succès, travaille avec plus d'assiduité.

Suivi jusqu'à l'atelier, tenu en haleine, et par son patron qui contrôle son travail, et par ses maîtres qui contrôlent sa conduite et perçoivent sa modeste paye hebdomadaire, il contracte de bonne heure et comme sans effort des habitudes de travail, d'ordre, de probité, d'économie, sans lesquelles l'ouvrier semble inexorablement voué à la pauvreté et à la misère. Abrisé contre les caprices du sort, contre les influences des milieux malsains, soumis à une règle douce et forte, bienveillamment averti de ses défauts et de ses manquements, traité avec dignité et respect, constamment sollicité au mieux par les motifs les plus chrétiens, c'est-à-dire les plus nobles, il travaille avec le concours de ses maîtres, à la réforme de son caractère, apprend à se respecter lui-même et à respecter les autres, s'habitue à faire de son temps, de ses facultés et de ses forces un sérieux emploi en considérant la vie comme une charge que l'on ne saurait décliner sans forfaire à l'honneur, à la conscience, à Dieu même qui nous l'a commise.

Pour mener à bien une si grande œuvre, le travail de l'homme ne suffit pas. Comme il faut une clef de voûte à tout édifice, il faut aussi à toute éducation une base et un ressort : sans la religion, sans Dieu, ou s'écroule à grands frais que des ruines. Le Patronage veut donc et doit être avant tout chrétien. Il l'est. Du réveil au coucher, chacune des principales actions de la journée—les repas, les récréations, la classe,—commencent et s'achèvent par la prière. La prière se fait matin et soir en commun, posément, à haute et intelligible voix, sous la présidence des Frères. Une courte instruction, tirée de l'Évangile, suit la prière du matin ; une dizaine de chapelet, récitée également en public, à l'intention des bienfaiteurs, précède la prière du soir. Le dimanche et les jours de fêtes, les

jeunes apprentis suivent les offices de la paroisse ; ils s'approchent régulièrement des Sacrements une fois par mois.

Depuis sa fondation, le Patrouage a toujours eu comme chapelain un prêtre de Saint-Sulpice, désigné par Monsieur le Supérieur du Séminaire.

Messieurs O. Hébert, B. Pelletier, A. Luche, ont rempli successivement cette charge avec l'affection et le dévouement qu'on leur connaît. A ces noms aînés, les jeunes apprentis en associeront désormais un quatrième dans leur reconnaissant souvenir : celui de M. H. Legrand, nommé il y a quelques mois chapelain de l'Œuvre en remplacement de M. Luche.

L'APPRENTISSAGE

L'admission au Patronage, il est à pelue besoin de le dire, implique le choix d'un état fait ou à faire sans délai : les découverts professionnels seraient ici à très mauvalse adresse. Ce choix est à la fois très important et très délicat : important, parce qu'il décide d'un avenir ; délicat, parce qu'il engage la responsabilité et qu'une mesure irréfléchie et téméraire coûte bien moins à prendre qu'une sage décision.

Trois choses sont à considérer dans cette grave question : l'état, les goûts de l'enfant, l'atelier.

A parler en géuéral, un bon état est celui qui assure à l'ouvrier un salaire suffisant, un travail constant, qui a des débouchés faciles pour ses produits et qui u'exige pas une grosse mise de fouds, si l'ouvrier tente, le cas échéant, de s'établir à son compte. Tel état, bon jadis, a cessé de l'être, grâce à la concurrence qui a fait baisser les salaires et amené le chômage ; tel autre qui s'exerçait naguère entièrement à la main, ne s'exerce plus maintenant qu'à la machine ; tel autre encore où l'ouvrier fabriquait autrefois l'objet complet, spécialise aujourd'hui si étroitement son homme qu'il u'est plus apte à rien en dehors de sa " partie ". Nombre de métiers, en outre, ne sont propres qu'à la ville et condamnent ceux qui les apprennent à y fixer nécessairement leur demeure ; d'autres sont de jour en jour moins rémunérateurs, soit en raison des

crises commerciales, soit par suite de l'encombrement qu'engendrent l'émigration constante et la mécanisation progressive du travail. D'où la difficulté de trouver un état " qui paye ".

Mais pour faire un bon choix, il ne suffit pas de l'être dans le nombre cet état " qui paye ", il faut encore se préoccuper des dispositions et des goûts du futur apprenti et en tenir compte, autant que de raison. Comme le meilleur état devient le pire, embrassé à contre-cœur, le plus conforme aux aptitudes de l'aspirant sera aussi pour lui le meilleur. Il y excellera parce qu'il sera dans son élément, et l'on n'aura point à craindre de le voir grossir un jour le nombre des déclassés.

Le métier choisi, reste à choisir l'atelier. Le but principal de l'apprentissage étant l'instruction professionnelle, il est de toute nécessité que le patron soit capable de la donner et qu'il le veuille. Il faut donc s'adresser de préférence à celui qui, à une ample connaissance de son métier, joint le bon vouloir suffisant pour l'enseigner ou le faire enseigner. Il faut aussi viser à ce que l'apprentissage soit complet, quant à la somme de connaissances, d'expérience et de savoir-faire donnée et acquise. Aucun progrès sérieux n'est possible là où l'apprenti tient lieu de domestique, de courantin, de garçon de table ou d'hôtel. Or, un métier appris tant bien que mal sera toujours un mauvais gagne-pain.

Cette première condition — une sérieuse formation professionnelle — que doit offrir l'atelier, pour importante qu'elle soit, n'est point la principale. Il faut que l'atelier soit chrétien ou du moins qu'il ne soit pas hostile à la religion. Autant vaudrait envoyer un enfant en prison, alors qu'il est innocent, que de l'engager là où l'on rit de son innocence, où ses croyances et ses pratiques religieuses seraient

tournées en ridicule, où il serait persécuté parce qu'il veut rester bon et pur. D'une officine d'irréligion et d'immoralité, il ne peut sortir que des Impies et des libertins, parce que la liberté de tout dire entraîne la liberté de tout faire. Les exceptions, en ce genre, sont admirables, mais trop rares pour qu'il soit permis d'exposer la foi et la vertu d'un enfant. Ces considérations que nous ne faisons qu'indiquer en passant et que des parents soucieux de l'âme de leurs enfants ne devraient jamais omettre, indiquent assez la ligne de conduite suivie au Patronage dans le placement des jeunes apprentis, quand ce placement incombe aux Frères. Elle sauvegarde la vertu et l'honneur en assurant au mieux les intérêts matériels. Néanmoins, comme l'élection d'une carrière engage toujours une responsabilité assez grande, le Directeur du Patronage laisse, autant que possible, aux parents ou aux protecteurs de l'enfant, quand il en a, le soin de lui choisir une profession. Ce choix fait, si la nature et les exercices d'un métier, si les exigences et les règlements de l'atelier sont compatibles avec les exigences et les règlements du Patronage, le nouvel ouvrier est admis aux conditions ordinaires. A partir de ce moment, les relations qui existent ou doivent exister entre la famille de l'apprenti et le patron, sans être rompues, s'établissent plus spécialement entre celui-ci et le Patronage. Le Directeur, par lui-même, ou par ses remplaçants, fait sa visite à l'atelier une fois le mois, quelquefois deux et plus, selon les circonstances. Il s'enquiert auprès du patron ou du foreman, de la conduite, de l'application au travail, des aptitudes et de la ponctualité du jeune apprenti qui est ainsi constamment tenu en haleine. Sans être espionné, il est enivré, averti, encouragé au besoin, et il sait que cette bienveillante sollicitude qui l'en-

tour, que cette autorité qui se dédouble en quelque sorte pour le garder n'a qu'un but : l'aider à devenir bon ouvrier.

Les parents, déchargés d'une partie de leur responsabilité, sont tenus au courant des faits et gestes de leur enfant : celui-ci fait un apprentissage plus ferme et plus complet, les patrons eux-mêmes aidés et soutenus de toute l'autorité des Frères, sont écoutés, obéis volontiers, et comme ils reçoivent pleine satisfaction de leur apprenti, ils lui rendent avec usure en estime, les avances de respectueux et loyal dévouement : avantages marqués sur toute la ligne.

En principio, le jeune apprenti reste au Patronage aussi longtemps que dure son apprentissage, c'est-à-dire trois ans dans la plupart des cas : en fait, il y prolonge son séjour tant qu'il a besoin d'une protection effective, à condition bien entendu, qu'il la mérite d'ailleurs, par une conduite à l'abri de tout reproche. En retour de cette protection et pour reconnaître, au moins dans une certaine mesure, l'hospitalité et les soins de toute nature qu'il reçoit au Patronage, il remet fidèlement au Directeur, chaque semaine ou chaque quinzaine, le montant intégral de son modeste salaire, qui est versé dans le fonds commun, tant qu'il est inférieur à deux dollars par semaine. Dès que la paye hebdomadaire excède ce chiffre, le surplus est déposé en son nom à la banque d'épargne sitôt qu'il y a matière à versement. On ne saurait, en effet, suggérer de trop bonne heure, ni trop vivement, à l'ouvrier — à l'ouvrier des villes surtout, — l'idée de capitaliser ses épargnes, en prélevant à chaque paye, la subvention de l'avenir, si minime soit-elle. Aussi bien les Frères ont-ils soin d'attirer fréquemment l'attention de leurs jeunes disciples sur cette grave question de l'économie

qui est le pivot de l'existence et comme le thermomètre du bonheur domestique. Leurs recommandations n'ont pas été stériles et ils pourraient citer bien des anciens patronnés qui ont su, par de judicieuses épargnes, s'assurer en quelques années " une poire pour la soif ". Puissent-ils n'avoir que des imitateurs !

J'ai nommé les anciens. La plupart d'entre eux conservent avec le Patronage les plus cordiales relations comme ils en gardent le plus reconnaissant souvenir. Dispersés sur tous les points de la ville, enfermés la semaine entière dans des usines fumeuses, ils savent trouver le dimanche et plusieurs fois la semaine, une ou deux heures pour faire visite aux Frères et aux collègues qu'ils ont connus au Patronage. Et comme le bonheur de se revoir est mutuel ! De chaudes poignées de main mettent le clavier à la joie, les questions grêlent, les dialogues prennent de toutes parts, les réflexions hilarantes jaillissent coup sur coup. Caton même n'y tiendrait pas. Aussi les traditionnelles explosions de rire battent leur plein : pensez donc si l'on peut être triste quand on a comme qui dirait ses vingt ans. Que la police s'en émeuve, bagatelle ! les rieurs sont nombreux, ils sont chez eux et... ils le savent. Les anciens pourtant ne viennent pas tous ; mais les Frères ont fait la douce expérience que ces absences ne dénotent pas toujours, il s'en faut, absence de cœur. Ouvriers, les anciens apprentis, émigrent avec l'ouvrage, quelquefois de gré, plus souvent par force. L'un se dirige sur Québec, l'autre sur Ottawa, celui-ci pousse jusqu'aux Etats ; celui-là jusqu'au Vieux Monde, pour revenir... Dieu sait quand. Ceux qui reviennent, les Frères le constatent avec bonheur, omettent rarement leur visite au Patronage. Cher Frère, disait na-

guère l'un d'eux au Frère Directeur, j'ai voulu que ma première visite fut pour vous. Il venait en effet de débarquer et s'était rendu droit rue Lagauchetière. Combien ont fait la même démarche qui auraient pu dire les mêmes paroles !

La présence des anciens au Patronage n'affirme pas seulement l'esprit de famille qui règne entre les jeunes apprentis et leurs aînés ; elle est encore pour leurs maîtres un excellent moyen d'action sur ces chers revenants. Ils provoquent par leurs confidences, les conseils qu'il est opportun de leur donner et on en profite pour les guider et les affermir dans le bien s'ils y sont, pour les relancer dans la voie droite s'ils l'ont abandonnée par faiblesse ou entraînement. Qui dira l'effet d'une bonne parole fécondée par la grâce ! Cette parole où la trouveront-ils, les jeunes patronnés, si ce n'est dans leur foyer d'adoption, au Patronage même ?

BESOINS ET RESSOURCES

Comment faites-vous donc pour nourrir tout votre monde, disait naguère au Frère quêteur du Patronage, un estimable commerçant de la cité à qui l'on tendait la main au nom des jeunes apprentis. Je n'ai, moi, que trois enfants, ma femme, une servante, un commis, et ma caisse y euffit à peine. Comment la vôtre ? . . . Ami lecteur, ce *comment* bien des fois posé, je ne tenterai pas de l'expliquer. Il ferait tourner la tête au plus habile comptable, mais au prix de quels efforts, de quelle minutieuse et etricte économie le Patronage existe et se soutient, il est opportun de le dire.

Création de la charité privée, le Patronage n'a jamais participé jusqu'ici, malgré son haut caractère d'œuvre de bienfaisance, aux secours que la ville accorde annuellement aux fondations de même ordre établies dans son sein et légalement incorporées. Il n'a pour ce suffire que le modeste salaire des jeunes apprentis, les souscriptions, les quêtes à domicile et le produit très aléatoire des fêtes organisées par la direction de l'œuvre, séances, rafles, excursions, dîners . . . etc. Encore faut-il remarquer que de ces différents moyens de subsistance, il n'y en a réellement qu'un, un seul d'assuré : le salaire des apprentis. Or, ce salaire quel est-il ? Les six premiers mois ne rapportent guère ; les six mois suivants un dollar et demi par semaine. La seconde et la troisième année, la paye varie de 1 à 3 dollars ; elle atteint rarement plus, même

pour les meilleurs apprentis. Ceux-ci, d'ailleurs gagneraient-ils davantage, la caisse du Patronage n'en bénéficie pas, puisque, comme nous l'avons dit précédemment, la maison leur laisse l'excédent des deux dollars affectés aux fonds communs. Or, en établissant la balance des comptes d'après ces données qui ont le tort d'être rigoureusement exactes, on constate que les recettes totalisées du salaire des jeunes gens ne couvrent que les deux tiers à peine des frais que nécessite leur entretien. Quel est l'hôtel qui prendrait de tels locataires alors que la plus modique pension privée se tarife à trois dollars par semaine pour la table et le lit seulement ? Les souscriptions qui seraient la ressource par excellence de l'œuvre ne datent que d'hier et partant sont encore peu nombreuses. C'est à la Société Saint-Vincent-de-Paul que revient l'honneur de cette généreuse et exemplaire initiative. Accédant avec bienveillance à une demande du Révérend Frère Directeur, présentée par le Comité Protecteur du Patronage, le Conseil Privé de la Société a voté en faveur des jeunes apprentis, au nom des différentes Conférences canadiennes-françaises de la ville une subvention annuelle de 2½% sur les fonds de secours respectifs de chaque Conférence. En outre, grâce à la sympathie qu'inspire l'œuvre, sitôt qu'elle est connue et comprise, grâce aussi au prosélytisme convaincu et convaincant de Messieurs les membres du Comité Protecteur, un certain nombre de familles de la classe aisée (une cinquantaine environ) ont tenu à se faire inscrire comme souscripteurs à la suite des Conférences. C'est encourageant, sans doute, mais pour répondre aux nécessités de la situation, pour mettre l'œuvre sur un bon pied, au lieu de 50 souscripteurs, il en faudrait 300.

Pour équilibrer son budget, le Patronage, comme toutes les

institutions pauvres de la ville, a recours aux fêtes de charité. Toutefois, le succès de ces attractions est subordonné à tant de circonstances indépendantes du zèle et du savoir-faire des organisateurs qu'il n'est souvent pas possible de les tenter alors qu'on aurait le plus besoin d'y recourir. Mais alors, direz-vous, comment ? Alors, voilà : de deux choses l'une : il faut vivre ou mourir. Si l'on se décide à vivre, il faut se résoudre à quêter et quêter d'autant plus que le déficit à combler sera plus large. C'est ce que font les Frères du Patronage et les membres du Comité Protecteur. Sans manquer aucune occasion de faire connaître l'œuvre et d'y intéresser le public par des fêtes extérieures périodiques, ils vont tendre la main au nom des jeunes Apprentis. Demain, peut-être, ils frapperont à votre porte, cher lecteur. Que ce soit la première ou la centième fois, réservez-leur toujours bon accueil, même s'ils vous parlent de souscription.

Quelque stricte, en effet, que soit l'économie, bien des réparations s'imposent chaque année, que l'on ne saurait ajourner, sans les rendre plus onéreuses.

C'est d'abord la maison qu'il faut entretenir : ici, un plancher à renouveler, des salles à blanchir, les châssis à repeindre, des vitres à remplacer, la toiture à refaire, tous les dégâts de l'hiver à réparer ; là, c'est une table, une armoire, un placard, des chaises et des bancs mutilés ou vermoulus qu'il faut mettre à rémotis, ailleurs c'est toute une rangée de lits plus ou moins disloqués, des couvertures et des matelas frigés qui se réclament vainement des successeurs. Si encore la lingerie et le vestiaire étaient bien nantis ! mais non, toutes les étagères étalent plus ou moins l'horreur du vide. Et d'ailleurs, comment résisteraient-elles aux assauts quotidiens qu'on leur livre ! Commis, relieurs, cordonniers, plombiers, machinistes, font

queue sur les pas de la lingère. Les habits de fête, les habits de travail surtout sortent de leurs cases sans interruption : vestes, pantalons, corps de laine, caleçons, overalls, chemises, cols, bretelles, casques, chapeaux, il faut de tout pour chacun, et chacun use... tant qu'il peut. Quel plaisir, je vous le demande, à être lingère ou retapeuse, quand tout s'en va et que rien ne revient, si ce n'est des loques, des franges ou d'indélébiles arabesques, éternel désespoir du moulin à coudre et du savon.

L'industrie du cuir n'est pas moins active si l'on en juge par tel et tel des jeunes apprentis qui ont raison d'une paire de souliers, l'un en deux mois, l'autre en six semaines ! A la facture du cuir, ajoutez la facture de l'eau (car dans un pays civilisé et commercial, l'eau se paye comme le reste) la facture du bois, la facture du charbon, la facture du gaz, la note du boucher, du boulanger, de l'épicier, de tous les fournisseurs enfin, la prime-d'assurance contre l'incendie, les gages des différents employés de la maison ; et vous avez une idée des charges permanentes qui grèvent le maigre budget du Patronage auxquelles il faut satisfaire avant de songer aux améliorations. Parmi ces améliorations, nous signalerons plus spécialement, celles qui ont trait aux constructions, aux jeux, et à l'instruction des jeunes gens.

Il est facile de s'en rendre compte, si différents que semblent ces perfectionnements projetés, ils tendent tous au même but : attacher les jeunes gens au Patronage pour mieux les soustraire aux influences délétères de la ville. Or, qui ne voit l'importance capitale des jeux pour un essaim de jeunes gens qui viennent de quitter l'école ou la famille, quelques-uns la rue où ils avaient leurs coudées franches et qui se trouvent tout à coup soumis au régime assujettissant de l'atelier ? Si

l'arc trop longtemps bandé se fatigue, qu'en serait-il de ces ressorts humains à qui toute pression continue est intolérable ? de ces natures volcaniques qui recèlent des effluves de vie, qui sont affamés d'air et de lumière et pour qui courir, sauter, rire, tapager, s'ébattre à perdre haleine, n'est pas seulement une habitude, mais par instant un impérieux besoin. Qui ne sait d'ailleurs l'influence moralisatrice des jeux bien organisés. Ils donnent au corps souplesse, dextérité, vigueur ; à l'esprit un épanouissement spontané et un nouvel essor en le dégageant de toute attention soutenue ; ils ouvrent à l'âme comme une mine de joie et d'énergie qui la rend plus apte et plus ferme au devoir. Après avoir bien joué, le jeune homme va au travail sans répugnance, il mange de meilleur appétit, il prie avec plus d'entrain et de piété, il dort même, l'heure venue, d'un sommeil plus joyeux et plus calme ; il est tout autre, en un mot, parce qu'on l'a dérobé, à son insu, aux rêveries moroses ou malsaines qu'engendrent l'ennui et le désœuvrement. Voilà pourquoi l'on joue tant au Patrouage : voilà pourquoi aussi les frères ont tant à cœur d'ajouter aux jeux déjà en usage dans l'établissement, des jeux nouveaux qui rendent les récréations toujours possibles et toujours récréatives, hiver comme été, été comme hiver.

Un ancien avait écrit au frontispice de sa bibliothèque : " Trésor des remèdes de l'âme ". La bibliothèque que rêvent les Chers Frères pour leurs jeunes disciples, n'afficherait probablement pas ce titre, mais à coup sûr, elle ne les ferait pas mentir. Comme les jeux sont des joûtes ouvertes à leur activité musculaire, la bibliothèque serait pour les jeunes apprentis, un champ ouvert à leur activité intellectuelle. Et quel champ vaste et fertile aujourd'hui où la pensée s'épand d'un monde à l'autre avec tant de promptitude et de profusion ! Ce sont les

courses de Christophe Colomb au sein de la mer Ténébreuse, les exploits de Montcalm aux plaines de Carillon, les conquêtes de Louis XIV ou de Napoléon, les découvertes de Pasteur, les explorations de Stanley dans l'Afrique Centrale et d'André au Pôle Nord.

Avec non moins de plaisir et plus de profit, ils aimeront à contempler dans l'histoire de notre sainte religion, la divine physionomie de Notre-Seigneur et celle des grands saints et des grands hommes qui ont illustré l'Église à travers les siècles par la sainteté de leur vie, ou par l'éclat des miracles, ou par l'éminence de leurs talents, ou par l'héroïsme de leur mort.

Combien de fécondes pensées, de généreux sentiments, de louables résolutions, d'actes méritoires, germeront d'une telle lecture. Qui dira l'influence que peut exercer sur une âme neuve, la grâce aidant, ce maître silencieux que l'on appelle un bon livre ! Il parle sans bruit, discute avec calme, instruit sans prétention, réprime sans fiel : il éclaire, il touche, il inspire si discrètement, si suavement, avec un tel à propos, qu'il conduit l'âme au bien-faire, lui en laisse tout le mérite et jusqu'au secret plaisir d'en avoir en l'initiative. Quel est l'orateur, quel est l'apôtre qui réunisse au même degré toutes ces qualités ?

Rien n'est donc plus opportun que la fondation d'une bibliothèque au Patronage : l'apostolat du livre a sa raison d'être à côté de l'apostolat de la prière, de la parole et de l'action, aujourd'hui plus que jamais, où tout le monde lit et veut lire.

CONCLUSION

Nous avons voulu, dans les pages qui précèdent, faire connaître une Œuvre jusqu'ici peu connue qui mérite de l'être beaucoup. Si l'exposé que nous en avons donné, quoique succinct, n'est pas trop infidèle, nous pouvons admettre comme suffisamment démontrées les propositions suivantes qui le résumant :

1o Le Patronage comble une lacune dès longtemps signalée dans le réseau des œuvres de bienfaisance Montréalaise : il recueille et assiste, en la personne des jeunes apprentis, toute une classe de malheureux que la charité publique laissait inaperçus, inconsolés et sans secours.

2o Le Patronage procure aux jeunes apprentis, non seulement un gîte convenable et assuré, une nourriture abondante et substantielle, tout le nécessaire en linge, vêtements, chaussures, coiffures, il complète encore leur instruction et leur éducation par un enseignement en rapport avec leurs besoins et leurs loisirs et ne les rend à la société qu'après les avoir dotés d'une place sortable, une fois leur apprentissage terminé.

3o Pour subvenir aux charges lourdes et nombreuses qui dérivent du train de la maison : salaire des employés, chauffage, éclairage, réparations, aménagements, taxes diverses, et à celles qu'impose l'entretien immédiat des jeunes patronnés : nourriture, habillement, blanchissage, raccommodage, frais de maladie, le Patronage n'a d'autres ressources que le salaire

des apprentis, lequel représente les deux-tiers à peine du chiffre des dépenses rigoureusement nécessaires.

4o Malgré l'insuffisance notoire de ses ressources, le Patronage a recueilli, logé, blanchi, habillé, nourri, placé, avantageusement en général, six cents jeunes gens environ en moins de treize ans d'existence. Entre toutes les œuvres de bienfaisance de la ville, le Patronage a sa haute et très spéciale raison d'être : assurer l'existence physique et la persévérance chrétienne des jeunes apprentis-orphelins. C'est donc une œuvre à la fois nécessaire dans son institution, sociale dans son rôle, chrétienne dans sa fin.

En d'autres termes, le Patronage était nécessaire, on l'a établi, il est utile, il faut le conserver ; il est pauvre, il faut le soutenir. C'est notre conclusion : il faut conserver et soutenir le Patronage, il le faut à tout prix. Mais qui le soutiendra ?

Œuvre chrétienne, œuvre sociale, œuvre Montréalaise, le Patronage a droit à toutes les sympathies et il réclame le concours de tous les citoyens à quelque classe qu'ils appartiennent.

Il y a droit pour les services qu'il a déjà rendus, depuis sa fondation, services que la presse locale et les hommes les mieux réputés de la ville ont reconnus et proclamés. L'affluence croissante des familles ouvrières rend de jour en jour plus indispensable l'œuvre du Patronage.

Espérons que, grâce à la générosité de nos bienfaiteurs, les ressources deviendront plus considérables et nous permettront d'agrandir notre local afin d'y donner asile à un plus grand nombre de jeunes gens.

